



**PRÉFET
DE LA SEINE-
SAINT-DENIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**La préfète déléguée pour
l'égalité des chances**

Mission ville

Bobigny, le 13 septembre 2021

Le préfet de la Seine-Saint-Denis

à

Mesdames, Messieurs les maires,
Messieurs les présidents des établissements
publics territoriaux

Objet : appel à projet politique de la ville – cadrage pour l'année 2022

P.J : annexes

La mobilisation de l'ensemble des acteurs de la politique de la ville (services de l'Etat, collectivités et acteurs associatifs) depuis le début de la crise sanitaire a permis de répondre aux situations d'urgence et aux conséquences sociales de la crise pour les habitants des quartiers. Elle s'est également illustrée autour de la vaccination contre la Covid-19, en montant des actions d'aller-vers à destination des publics les plus précaires et les plus éloignés du système de santé.

Dans ce contexte, en réunissant le comité interministériel à la ville (CIV) le 29 janvier 2021 à Grigny, le Premier ministre a rappelé que la politique de la ville constitue un enjeu majeur pour la cohésion nationale et un véritable levier dans la lutte contre les inégalités. En mobilisant 1 % du plan de relance et en annonçant un ensemble de mesures nouvelles, il porte l'effort de l'Etat en faveur des habitants des quartiers en 2021 et 2022 à plus de 3,3 milliards d'euros.

La reconduction en 2021 des opérations « quartiers d'été », « vacances apprenantes » et « quartiers solidaires » initiées en 2020 et la mobilisation de plusieurs millions d'euros par l'Etat ont permis de renforcer le lien social, offrir un accès à une programmation d'activités ambitieuses et renforcer les apprentissages. Ainsi cet été, plus de 260 actions ont pu être soutenues dans le cadre de « quartiers d'été » et plus de 5 300 jeunes ont pu partir en vacances cet été grâce au dispositif « colo apprenantes ».

Je tiens à vous remercier ainsi que l'ensemble des acteurs de votre territoire pour cette mobilisation exceptionnelle dans un contexte difficile.

En complément de la mise en œuvre au niveau territorial des mesures du CIV et du plan relance, la mobilisation des crédits de la politique de la ville est pour moi une priorité.

Depuis 2019, la forte progression des crédits de la politique de la ville délégués par l'Etat est l'illustration de cette priorité donnée aux habitants des quartiers prioritaires.

En 2020, plus d'un million d'euros supplémentaires a été mobilisé pour les contrats de ville à la suite de la négociation des protocoles d'engagements réciproques et renforcés, notamment pour financer des actions en faveur de l'emploi et de l'insertion, portant ainsi les crédits dédiés aux contrats de ville dans le département à 21,3 millions d'euros. Pour l'ensemble de l'année 2020, à la suite des délégations exceptionnelles pour répondre aux situations d'urgence et aux conséquences de la crise (continuité éducative, quartiers d'été...), l'ensemble des crédits délégués au titre de la politique de la ville par l'État est supérieur à 38 millions d'euros, soit une augmentation de 52 % par rapport à 2019. En 2021, cette mobilisation inédite perdure.

Dans la continuité des orientations du plan de mobilisation en faveur des habitants des quartiers et du CIV, l'utilisation des crédits de la politique de la ville pour 2022 devra s'inscrire dans les objectifs des contrats de ville, prorogés par les protocoles d'engagements renforcés et réciproques. Ceux-ci fixent les priorités et déclinent des mesures ciblées pour chaque territoire.

Comme nous avons pu échanger ensemble lors du comité territorial de la politique de la ville du 9 septembre dernier, l'année 2022 sera l'occasion de renforcer la mobilisation de l'ensemble des acteurs et des dispositifs autour des trois axes prioritaires que sont :

- l'insertion, la formation et le développement économique ;
- l'éducation ;
- l'accès aux droits et aux services publics.

S'agissant de l'insertion, de la formation et du développement économique, la volonté du Gouvernement est de réduire de 50 % l'écart entre le taux de chômage des quartiers prioritaires et le reste du territoire national. Pour atteindre cet objectif, **25 % des crédits alloués par contrats de ville seront dédiés au pilier « développement économique et emploi »**. Chaque territoire, dans le cadre de son appel à projet veillera à afficher cette priorité et à faire émerger des projets permettant d'atteindre cet objectif en lien avec le travail engagé pour la mise en place de la cité de l'emploi.

De son côté, l'État poursuivra le déploiement des dispositifs permettant de favoriser l'insertion et l'accès à l'emploi sur le territoire : plan « 1 jeune, 1 solution » ; plan de relance de l'apprentissage ; plan investissement dans les compétences (PIC) ; stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

S'agissant de l'éducation et la formation, principaux leviers pour la lutte contre le décrochage scolaire, vous veillerez au développement des actions permettant un **renforcement des parcours de réussite scolaire et éducative** *via* notamment les programmes de réussite éducative, le développement d'actions innovantes autour de la parentalité, du lien parent école, de la culture, du sport. Sur les 9 communes où une cité éducative a été labellisée, la complémentarité entre les dispositifs devra être recherchée.

L'État poursuivra son action et le déploiement de moyens afin de poursuivre le dédoublement des classes de GS, CP et CE1 en REP et REP+ et de soutien à la rénovation des bâtiments scolaires.

Le renforcement de l'accès aux droits et aux services publics des habitants des quartiers prioritaires constitue l'un des piliers des contrats de ville. Vous veillerez à faire émerger et à soutenir des actions de proximité, qui s'appuient sur de la médiation et une démarche d'« aller vers » afin que tous les publics puissent en bénéficier : des actions concourant à l'**inclusion numérique** et favorisant les **pratiques langagières**.

L'État poursuivra le déploiement de France Services, des conseillers numériques France Services et de la médiation sociale par la mise à disposition de postes d'adultes-relais.

Au-delà des objectifs retenus dans les protocoles d'engagements renforcés et réciproques, l'année 2022 devra également permettre de mobiliser les acteurs et les dispositifs autour de deux thématiques :

- **La prévention santé et l'accès aux soins.** La crise sanitaire liée à la Covid-19 a montré que les habitants des quartiers ayant une plus forte prévalence au surpoids et à certaines pathologies développent des formes plus graves de la maladie. Les difficultés à atteindre et convaincre les populations les plus fragiles pendant la campagne de vaccination montrent les difficultés d'accès aux dispositifs de soins. Sur les axes 2 et 3, en complément des dispositifs de l'ARS, vous veillerez à favoriser des actions permettant de développer la prévention et l'accès aux soins des habitants des quartiers, notamment autour des thématiques du diabète et de l'obésité. Vous porterez également une attention particulière aux actions permettant de prendre en compte les problématiques de santé mentale des jeunes. A cet effet, vous vous appuyerez sur les ateliers santé ville (ASV) et les contrats locaux de santé (CLS).
- **Les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024 :** L'organisation des JOP de Paris 2024 est un levier puissant de transformation du territoire. L'État a placé le développement territorial de la Seine-Saint-Denis et l'optimisation des retombées positives partout en France au cœur de son ambition. Cet événement doit contribuer à la réduction des inégalités et mobiliser l'ensemble des habitants du département. Sur les axes 1 et 2, vous veillerez à favoriser les actions faisant connaître les emplois vers les métiers des JOP de Paris 2024 et permettant le développement des pratiques sportives à destination des adolescentes et adolescents.

La programmation des crédits du contrat de ville pour 2022 est la dernière des contrats signés en 2015. **Ce dernier exercice de programmation doit permettre de débiter le travail d'évaluation des actuels contrats afin de mesurer et évaluer leurs résultats et préparer le prochain cadre contractuel.** Comme indiqué lors du comité territorial, je vous invite à lancer ce travail d'évaluation au niveau de chaque EPT dès aujourd'hui. Dans cet objectif, **si des crédits ne peuvent pas être dégagés sur l'enveloppe des contrats de ville pour financer ces travaux, vous pourrez formuler une demande de subvention avant 30 octobre 2021 sur l'enveloppe dédiée de 100 000 €** que j'ai décidée de mobiliser à cet effet. Ces projets devront être partagés avec les services de l'État.

Dans le cadre des enveloppes budgétaires définies lors des discussions sur les protocoles d'engagements renforcés et réciproques, je souhaite que les crédits attribués au titre de la politique de la ville pour 2022 soient essentiellement concentrés sur les actions relevant de ces orientations. Les projets relatifs à d'autres thématiques des contrats de ville ne sont cependant pas exclus mais ne seront pas considérés comme prioritaires. Je serai également particulièrement vigilante aux financements que vous serez en mesure d'apporter en complément des crédits de l'Etat pour soutenir les actions relevant de ces priorités.

Je vous invite à lancer les appels à projets locaux dès la fin du mois de septembre 2021 afin de permettre une validation de la programmation par les comités de programmation avant le 18 février 2022. Vous veillerez à simplifier le travail de programmation afin de respecter ce délai pour

consacrer le premier semestre de l'année 2022 à l'évaluation des contrats de ville et au travail de préparation du prochain cadre contractuel.

Je vous rappelle que chaque demande de subvention sera instruite en prenant en compte l'intégration de l'égalité femmes-hommes dans la description et la mise en œuvre de l'action et le respect et la transmission des valeurs de la république.

Vous trouverez en annexe au présent courrier l'ensemble des éléments techniques permettant la mise en œuvre de ces orientations sur le territoire de votre collectivité ainsi que la liste des interlocuteurs au sein de mes services à votre disposition pour vous accompagner.

La préfète déléguée pour l'égalité des chances


Anne-Claire Mialet

Copie : Madame la sous-préfète et Messieurs les sous-préfets d'arrondissement